



Pour prolonger la thématique de l'exposition autour de L'Escamoteur (à l'Espace Vera jusqu'au 31 décembre), l'Office de Tourisme (38, rue au Pain) propose, pour les futurs magiciens, le jeu des gobelets au prix de 5 euros. Ouvert du mardi au vendredi, de 10h30 à 13h et de 14h à 17h30, le samedi de 10h30 à 18h.

EXPOSITION SUR "L'ESCAMOTEUR" JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE |

Découvrez les animations

L'exposition sur *L'Escamoteur* de Jérôme Bosch, qui se tient jusqu'au 31 décembre à l'Espace Vera (2, rue Henri-IV), est l'occasion pour la ville de dérouler de nombreuses animations. Découvrez celles organisées en novembre et décembre.

L'Office de Tourisme (38, rue au Pain), propose 5 visites guidées aux dates et heures suivantes : **dimanche 27 novembre, à 15h ; samedi 3 décembre, à 15h ; dimanche 11 décembre, à 15h ; jeudi 15 décembre, à 15h ; et mercredi 28 décembre, à 15h.**

Tarifs : 5€, et 3€ (de 8 à 18 ans). Durée : 1h environ. Rendez-vous sur place (2, rue Henri-IV). Renseignement et réservation au 01 30 87 20 63



ou sur info@saintgermainenlaye-tourisme.fr

TABLE RONDE, EXPO, CONCERT...

► **Samedi 19 novembre, à 15h**, à l'Hôtel de Ville (16, rue de Pontoise) : table ronde, en présence des commissaires de l'exposition, sur les thèmes "*L'impact international de l'œuvre de L'Escamoteur*" et "*Comment apparaît L'Escamoteur et le jeu des gobelets ?*". Entrée libre.

trée libre.

► **Samedi 26 novembre, à 16h**, à la Maison natale Claude-Debussy (38, rue au Pain) : après-midi "Piano Magie". Avec Camille El-Bacha et Adelon Nisi (piano), accompagnés du magicien Laurent

Crespo, en collaboration avec la classe d'improvisation au piano de Jean-François Zygel du Conservatoire de Paris.

Tarifs : 17€ et 13€ - de 26 ans.

► **Du 29 novembre au 24 décembre**, aux heures d'ouverture de la bibliothèque multimédia (Jardin des Arts) : exposition de photographies de Marion Saupin "*Conversations avec L'Escamoteur*".

► **Samedi 3 décembre, à 15h**, à la bibliothèque multimédia : film d'animation et lecture "*Variations autour de L'Escamoteur*". Bibliothèque multimédia (Jardin des Arts) : 01 70 46 40 00.

Espace Vera (2, rue Henri-IV), ouvert du mercredi au vendredi, de 14h à 19h, samedi et dimanche, de 15h à 19h.

Programme complet sur :

www.saintgermainenlaye.fr ❖

DES COLLÉGIENS PRAGUOIS À SAINT-GERMAIN |



Le 19 octobre, des collégiens praguois et leurs professeurs, qui étaient présents à Saint-Germain dans le cadre d'un échange avec le collège Claude-Debussy, ont visité l'hôtel de ville. Ils ont été accueillis par Sylvie Habert-Dupuis, maire-adjointe chargée de l'éducation et de la famille, et René Prioux, conseiller municipal délégué aux relations internationales.

LIBRES OPINIONS |

Union pour Saint-Germain

SIDRU : UNE GESTION COLLECTIVE ET UNANIME !

Le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU), qui regroupe quinze communes, dont notre ville, incinère nos déchets ménagers dans son usine de Carrières-Sous-Poissy.

Confronté, dès l'origine, à un montage financier très déséquilibré, il a décidé collectivement et à l'unanimité de tous les élus, de droite comme de gauche, représentants les communes, de recourir en 2007 à des instruments financiers basés sur l'évolution des taux de change, et ce, à l'initiative d'un élu socialiste qui a négocié avec les banques le contenu de ces produits.

Ces derniers ont été vendus à des milliers d'autres collectivités en Europe et en France ; mais Saint-Germain n'en a jamais souscrit pour sa part.

La crise de 2008 ayant brutalement révélé le caractère toxique de ces instruments financiers, le SIDRU a saisi la justice.

Celle-ci a reconnu en première instance que le président du syndicat en 2007, Emmanuel Lamy, n'est pas un "trader" et que la banque a failli à son obligation de mise en garde.

Cependant, la Cour d'appel de Paris vient de prendre la position inverse et de condamner le SIDRU à payer 19,9 millions d'euros.

Cet arrêt entraîne incontestablement un risque financier accru pour le SIDRU. Une stratégie globale doit maintenant être élaborée par les communautés Grand Paris Seine et Oise et Saint-Germain Boucles de Seine, qui ont repris la compétence "traitement des déchets" sur le territoire du SIDRU.

Elles devraient initier un audit pour définir une nouvelle trajectoire permettant de ne pas impacter financièrement les habitants des quinze villes concernées et réfléchissent à l'opportunité d'un pourvoi en cassation puisque l'arrêt prononcé n'est pas définitif.

Les banques, qui ne pouvaient ignorer les risques qu'elles faisaient prendre aux collectivités, ont été condamnées à payer partout en Europe... sauf en France où les excès de la finance continuent de produire leurs effets.

Union pour Saint-Germain

Agir pour Saint-Germain

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, EXPLIQUEZ-VOUS !

En 1998 la construction de l'usine d'incinération Azalys a été financée par des subventions et des prêts à taux fixes proches de 5%. Emmanuel Lamy, Président du SIDRU (syndicat intercommunal pour la destruction des résidus urbains), dans le cadre d'une gestion active de la dette, a eu recours à partir de 2003 à des contrats d'échange de taux (swap) aux formules complexes basées sur le rapport des monnaies EUR/USD-EUR/CHF c'est-à-dire à des emprunts toxiques. A plusieurs reprises E.Lamy a modifié ces swaps (y compris en renonçant au plafond de 14,40 % du taux variable pour des swaps non limités). Le taux a atteint des records 55% en août 2011.

Le premier jugement avait démontré la responsabilité du SIDRU et du Président, cependant le SIDRU a voulu aller en appel!

Le 04 novembre 2016 la Cour d'Appel a débouté le SIDRU de l'intégralité de ses demandes et le condamne à payer plus de 20 millions d'euros à DEPFA, les intérêts de retard (auxquels s'ajoutent une indemnité de 30 000 €). DEPFA a soutenu que le SIDRU "a fait le choix systématique de l'opacité, de la rétention de document et s'est employé à dissimuler des informations, à dénaturer les faits" ...

Le jugement en appel est plus sévère et bien argumenté aussi est-il utile d'aller en cassation? Les juges précisent que "le SIDRU est un investisseur expérimenté et averti", ayant à plusieurs reprises conclu des avenants au swap, le signataire E.Lamy "énarque et ancien conseiller du ministre des finances maîtrisant la formule proposée". Un autre procès est en cours avec Natixis pour 50 M€ !

Pourquoi donner autant de pouvoir à un Président, pouvant signer seul des contrats et n'en rendre compte qu'a posteriori? Pourquoi ne pas l'avoir destitué dès cette époque? Qui va payer? Les contribuables: plusieurs centaines d'euros par foyer! Hélas les responsables ne sont jamais sanctionnés, or cette gestion spéculative avec l'argent des citoyens est inacceptable!

A.Gommier P.Lazard M.Dumont P.Degeorge

Saint-Germain Autrement

SIDRU : LE JUGEMENT ACCABLE E. LAMY

La cour d'appel de Paris a rendu son jugement sur le procès qui oppose le Sidru (syndicat intercommunal qui traite nos ordures ménagères) à la banque allemande Depfa. Cette décision est défavorable au Sidru : les juges rejettent les demandes du syndicat et annulent les faibles dommages et intérêts obtenus au TGI. Le Sidru est condamné à régler les impayés (12,1 M€), les intérêts de retard et la valeur de marché du swap, pour un total de 20 M€, soit presque 100 € par habitant du Sidru.

Le jugement va plus loin aussi dans son analyse : il accable l'adjoint aux finances J. Fraleux et plus encore le président de l'époque E. Lamy (maire LR de Saint-Germain), dont les titres sont énumérés et qui "disposait de toutes les compétences pour comprendre et analyser les conséquences possibles". Les dialogues avec la banque montrent des anticipations cohérentes avec la prise de position spéculative du swap, M. Lamy disant au banquier "c'est à dire un franc suisse qui devrait plutôt se déprécier par rapport à l'euro". Les plaidoiries et le jugement montrent enfin que les protagonistes étaient conscients qu'un problème grave menaçait les finances du Sidru.

Alors que nous alertions dans cette même tribune, le 6 juillet 2007, sur les risques considérés des swaps, le maire de Saint-Germain ajoutait en fin de notre article : "Vous avez droit à une information exacte, c'est pourquoi nous précisons : [...] Ces opérations, bien sécurisées, ont rapporté à ce jour plus de 3 millions d'euros". Nous savons maintenant que le président du Sidru connaissait la perte latente des swaps, dès cette époque bien supérieure aux 3 M€ de bonifications. Le déni allait s'ajouter à la fuite en avant spéculative.

Retrouvez nos articles sur le blog :

<http://pssaintgermain.fr>.

Ou sur les réseaux sociaux :

<https://twitter.com/PsSaintGermain> ou

<https://www.facebook.com/pssaintgermain>

Les élus de gauche : **Pascal Lévêque, Angéline Silly, Pierre Camasses**

Expression individuelle

J'EN APPELLE AUX DÉMOCRATES

En dépit des sarcasmes, des quolibets et des insultes, Donald Trump vient d'être élu, ce dont je me félicite. Ce vote symbolise la victoire d'un peuple sur une caste politique mondialiste et adversaire des identités au nom d'un vivre ensemble fantasmagique. Ce vote montre également que souvent, les aspirations populaires sont contraires à celle de l'establishment.

Ce fût le cas chez nous quand, en 2005, le peuple français s'opposa au projet de Constitution européenne. Cette décision fût d'ailleurs foulée aux pieds quatre ans plus tard par un certain Nicolas Sarkozy...

Je suis en tout cas persuadé que la meilleure des légitimités est celle accordée par le peuple. C'est pour cela que, une nouvelle fois, je demande la tenue d'un référendum local à propos de la construction d'une mosquée à Saint-Germain. Ce sujet de société mérite d'être débattu et doit être validé par les Saint-Germainois.

Didier Rouxel - Saint-Germain fait Front ! - fn78.06@gmail.com

Expression individuelle

[Texte non parvenu]

Armelle Rouly
armelle.rouly@saintgermainenlaye.fr